

Compte rendu Conseil Municipal du 22 septembre 2016

Début de séance 20h00

Présents :

M. le Maire M. MAZAT Roger, Mme OLIVEIRA DOS REIS Marie-Christine, M. PEMEANT Joannes, M. ROUVEYROL François, Mme LOGEROT Laurence, M. MOINS Christophe, Mme DEJOURS Dominique, M. BLANC Claude, Mme CIVIALE Micheline, M. CHAUTARD Laurent, M. AVENAS Pierre, M. ROURE Paul-Henri, Mme BUISSON Elisabeth.

Excusée :

Mme BRUN Patricia, procuration à Mme LOGEROT Laurence.

Absente :

Mme ROUSSELLE Véronique

Secrétaires de séance : Mme DEJOURS Dominique et Mme OLIVEIRA DOS REIS Marie-Christine

CR du conseil municipal du 11 août 2016 : lecture du CR par Monsieur le maire

Ordre du jour

- 1- Création d'un emploi d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ième} classe : Suppression du poste d'Adjoint du patrimoine 1^{er} classe pour la création d'un Poste d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ième} classe ; même nombre d'heures que précédemment, 20 heures hebdomadaires.
Vote Pour 14.
- 2- Rémunération des heures complémentaires pour les Adjoints Techniques Territoriaux à temps non complet
Une délibération est prise concernant tout agent à temps non complet qui effectuerait des heures complémentaires. Vote Pour 14.
- 3- Tarif Cantine enfant allergique Salle de la Chemina :
Les enfants allergiques qui mangent à la cantine à la salle de la Chemina ne bénéficient pas du repas fourni par le collège, mais leur repas est fourni par leurs parents. Cependant ils bénéficient de la surveillance pendant le temps de déjeuner et de garderie ; c'est pourquoi il est demandé aux parents le règlement de 2,90 €/semaine soit 34.80 €/trimestre. Vote : Pour 14.
- 4- ADIS
Un chemin a été cédé par ADIS afin de permettre un accès plus simple au Lotissement des Acacias. Cette cession devra être validée par acte notarié. Vote Pour 14.

5- Plan Communal de Sauvegarde

Un réajustement, a été fait afin d'établir les lieux d'accueil pour les personnes ayant besoin d'être mises d'urgence en sécurité en cas de catastrophe naturelle (Inondation, crue, glissement de terrain, incendie...).

Les lieux préconisés et les personnes en charge de les ouvrir sont :

- Le gymnase avec Elisabeth BUISSON
- La Salle du Manoulier avec Paul-Henri ROURE
- La Salle de la Chemina avec Christophe MOINS
- La Mairie avec le Maire, les Adjointes et le personnel communal

Vote : Pour 14.

6- Panneau Lumineux : après réception d'un devis, pour la réparation du panneau, la Mairie a préféré commander un modem qui sera installé par Christophe MOINS. A l'heure actuelle ce modem est en préparation.

7- Questions Diverses :

- Une maison est en vente au lieu-dit Le Ténébris, aucun droit de préemption n'est appliqué.
- Une demande d'enquête publique pour l'exploitation d'une microcentrale hydroélectrique sur la rivière Eyrieux au lieu-dit La Planche est déposée depuis le lundi 26/09/2016 et jusqu'au mercredi 26/10/2016 inclus. Vote Pour 14.
- L'école des Platanes projette de réaliser une classe de découverte en mars 2017 avec les 3 classes (du CP au CM2). La destination est la ville de Lyon où ils pourront découvrir cette ville, ses musées, et son histoire. 5 jours et 4 nuits, le conseil vote une subvention de 11€/nuit et par enfant. Il y a actuellement 58 enfants, la subvention se monterait donc à $11 \times 4 \times 58 = 2552€$; Vote : Pour 14.
- Une borne électrique sera incessamment mise à disposition des usagers de voiture électrique sur le parking de la Brugière (en face de Natura'Pro), la borne devrait être en service dans les prochains jours. De ce fait la place pour personne handicapée a été transférée sur ce même parking mais en face, près du transformateur.
- Il est à nouveau demandé que le transformateur installé au mois de juin sur le parking du Moulinon, tout proche du cabinet vétérinaire, soit recouvert de pierres de parement afin de masquer son aspect disgracieux.
- Information : la plage de Fontugne aurait accueilli cet été plus de 3000 personnes.
- Au dispensaire situé entre l'école primaire et la salle Agapé, une association demande l'autorisation d'y effectuer des travaux à l'intérieur, une cloison en dur plus précisément afin de lui permettre d'y exercer son activité (naturopathie). Le conseil refuse pour l'instant cette autorisation et demande un temps d'exercice afin de juger de la pérennité de cette activité. Le conseil vote : 10 souhaitent « Attendre et Voir » et 4 s'Abstiennent.
- ERDF souhaite installer un transformateur au Moulinon sur le parking du cabinet vétérinaire, cette installation ferait perdre à nouveau 2 places de parking. Vote : Contre 14.
- L'opération 1 fruit à la récré est en place pour cette nouvelle année scolaire, 37 enfants de maternelle et 58 de primaire en sont bénéficiaires 1 fois toutes les 2 semaines. Les fruits

seront livrés le mardi. L'opération a un coût de 240€/an pour les 2 écoles subventionné à hauteur de 70% par France Agrimer.

- Site Internet de la ville de Saint Sauveur de Montagut : Christophe MOINS travaille sur ce projet, le site est créé. Maintenant il s'agit de l'abonder en diverses informations, concernant notamment les associations locales, les horaires d'ouvertures de différents lieux, les démarches administratives, ... liste non exhaustive ! Les idées de chacun sont les bienvenues.
- Le Mot qui Roule est une librairie ambulante qui vend des livres destinés aux enfants. Déjà plusieurs villages l'accueillent une demi-journée de temps en temps ; il pourrait être envisageable qu'elle s'installe un samedi matin par mois à l'heure du marché ; une question demeure : où ?
- Le City Park devrait s'achever au Printemps ; le retard de livraison est dû à une rupture de stock.
- Le débroussaillage a eu lieu, il reste cependant quelques points à revoir.
- Le marathon s'est parfaitement déroulé.
- Quelques problèmes subsistent avec la zone bleue du parking du Moulinon encore mal respectée.
- Des problèmes persistent pour le stationnement Place de l'Horloge – Montée des Lauzes. Aussi les services de Gendarmerie en ont-ils été informés. Place du Puits les places de parking pourraient être matérialisées.
- Qu'en est-il de l'enlèvement des métaux de l'entreprise Orgerit – qui naturellement devra être re-convoquée.
- L'écoulement des eaux de pluie de ruissellement de La Blache demande encore à être amélioré.

Fin de séance 22h05